

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20007 - 77ÈME ANNÉE

Des personnes capables de payer 85 euros pour aller au Sakifo sont-elles mieux immunisées que le reste de la population réunionnaise ?

Coronavirus à La Réunion : après le Grand Raid, Sakifo maintenu ?

Selon l'ARS, c'est lors des réunions familiales que le coronavirus a le plus de risque de se transmettre. C'est la justification de l'interdiction des pique-niques. Mais après avoir autorisé le déroulement du Grand Raid fin octobre, l'État va-t-il laisser se dérouler le Sakifo, festival accueillant des dizaines de milliers de personnes sur trois jours ? Des personnes capables de payer 85 euros pour aller au Sakifo sont-elles mieux immunisées contre la COVID-19 et notamment son variant Omicron que le reste de la population réunionnaise ?

« La sphère privée reste un lieu particulièrement propice aux chaînes de contamination. Les clusters recensés ces derniers jours illustrent de manière très marquée. Les regroupements familiaux et amicaux sont donc clairement déconseillés. Les pique-niques et les bivouacs sont à nouveau interdits depuis le 15 novembre.(...) Le préfet de La Réunion en appelle à la responsabilité individuelle pour limiter les contacts sans masque et ré-adopter tous les gestes barrières : distanciation, lavage des mains, aération des salles ». C'est ce que rappelle la Préfecture dans un communiqué.

Le pique-nique est plus qu'une tradition à La Réunion. C'est sou-

vent le seul moment de la semaine où les différentes générations de la famille peuvent se retrouver. C'est donc un important moment d'échange inter-générationnel et de socialisation.

Pour les besoins de la lutte contre le coronavirus, les Réunionnais en sont privés. C'est un sacrifice de plus, et la population relève le défi pour la bonne cause.

L'étonnant maintien du Grand Raid

Or, dans le même temps, l'État a décidé de maintenir plusieurs opérations importantes commerciales liées au sport et à la culture. La première décision a été le maintien du Grand Raid. Cette manifestation draine chaque année des dizaines de milliers de personnes tout au long du parcours qui comporte de nombreuses zones de contrôle et donc de regroupements. Ce sont des milliers de personnes qui sont ainsi venues d'ailleurs pour le Grand Raid, toutes vaccinées, en plein pic de fréquentation de l'aéroport dû aux vacances scolaires.

Cette manifestation a également d'importantes répercussions

pour le tourisme et les magasins de sport car de nombreux produits techniques et onéreux sont achetés pour l'occasion.

Et cela n'a pas raté : quelques semaines plus tard, l'épidémie de coronavirus est repartie en flèche, imposant le retour aux tests obligatoires pour tous les passagers venant à La Réunion, ainsi qu'une surveillance renforcée des non-vaccinés qui veulent embarquer dans un vol.

Des dizaines de milliers de personnes sur une plage

Il serait question d'un nouveau serrage de vis pour espérer voir se dérouler la période des Fêtes. L'objectif est d'éviter des restrictions qui empêcheront les grandes enseignes de réaliser leurs profits maximums au moment du pic de consommation mondial du capitalisme.

Après le sacrifice des pique-niques, comment toute autre restriction sera interprétée si dans le même temps l'État autorise le déroulement du Sakifo à Saint-Pierre du 10 au 12 décembre prochains.

Le Sakifo est une opération commerciale du même ordre que le Grand Raid. Des dizaines de

milliers de personnes sont attendues sur le front de mer de Saint-Pierre. Pour assister à trois jours de concerts, il faudra déboursier au minimum 85 euros, une somme loin d'être à la portée de toutes les bourses à La Réunion.

Interrogé par Réunion Première le 2 décembre sur la position de l'État au sujet du Sakifo, le directeur du cabinet du Préfet a répondu ceci :

« Aujourd'hui, le taux d'incidence et la saturation hospitalière ne nous amènent pas à très court terme, à prendre les mesures d'interdiction du festival ».

Comment alors justifier l'interdiction des pique-niques dans de telles conditions ? Il est clair que s'il est maintenu, le Sakifo risque d'être une bombe à retardement. Et cela d'autant plus que 2 passagers vaccinés et porteurs du variant Omicron ont été dépistés négatifs à leur arrivée à l'aéroport avant d'être victimes de symptômes et d'être dépistés positifs plus de 24 heures plus tard. Des personnes capables de payer 85 euros pour aller au Sakifo sont-elles mieux immunisées contre la COVID-19 et notamment son variant Omicron que le reste de la population réunionnaise ?

M.M.

Réponse des communistes à la diffusion d'un tract faisant la promotion du maire du Port

Section PCR du Port : « Olivier Hoarau : une propagande d'un bas niveau »

La Section communiste du Port souligne le large fossé qui existe entre la réalité et les affirmations d'un tract faisant la promotion d'Olivier Hoarau, maire de la commune. « Le fossé est tel, qu'Olivier Hoarau apparaît pour ce qu'il est, un homme aux abois qui cherche par tous les moyens, même les plus grossiers, à tromper les Portoises. », souligne la Section communiste du Port.

Les « chères Portoises, chers Portoises, chers camarades » auxquels le dernier tract d'Olivier Hoarau s'adresse ont dû se frotter les yeux à la lecture de cette propagande cousue de banalités, creuse et mensongère.

Mais il ne leur aura pas fallu longtemps pour démasquer la tromperie grossière qui consiste à dire : « 2021 a été une année électorale importante. Elle a confirmé que la Gauche était majoritaire au Port et à La Réunion. Avec notre parti (...) nous avons participé à cette bataille et contribué aux forces de progrès » !

Olivier Hoarau pense-t-il vraiment qu'il était du côté des « forces de progrès » à l'élection départementale de ce 27 juin 2021 où son binôme a été sèchement battu (40,66 %) face à la liste PCR (59,34 %) ? Il réécrit aussi l'histoire quand il oublie le positionnement individualiste et ambitieux qui lui a valu une déroute cuisante à l'élection régionale (4,24 % des suffrages exprimés).

Il y a dans les deux cas un large fossé entre la réalité et les affirmations présentes dans ce tract. Le fossé est tel, qu'Olivier Hoarau apparaît pour ce qu'il est, un homme aux abois qui cherche par tous les moyens, même les plus grossiers, à tromper les Portoises.

Le reste relève d'un tissu de banalités, depuis « défendre nos opinions » jusqu'à « aller plus loin », en passant par « porter l'avenir de La Réunion ». Et tout ça pour en arriver à cette injonction-là : « adhérez et faites adhérer ! ». Bref, une opération d'un bas niveau.

*La section PCR du Port
novembre 2021*

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Edito

Institutions de l'Union européenne : donner des leçons sans jamais les appliquer à soi-même

Les révélations de ce mercredi tournent pour l'essentiel autour de Karel Pinxten, politicien belge de 69 ans condamné en septembre à la déchéance des deux tiers de sa pension de retraite par la Cour de justice (CJUE). Il présidait une des chambres de la Cour des comptes (CCE) et il était accusé par l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) d'y avoir détourné près d'un demi-million d'euros. Trois institutions sont dans le collimateur, à savoir justement l'OLAF mais aussi la Cour de justice et la Commission. Il s'agit plus précisément de trafics d'influence et de conflits d'intérêts, non plus de fraude, contrairement aux révélations du 26 novembre sur la Cour des comptes. Tous les responsables pointés ici sont d'abord membres du PPE, les conservateurs du Parti populaire européen. Il y est question du commissaire européen autrichien et du précédent commissaire finlandais, d'une contrôleuse des comptes autrichienne, du président belge de la Cour de justice, d'une juge néerlandaise et du directeur finlandais de l'OLAF. Bref, un ensemble de personnes dont les relations personnelles sont pointées dans le détail. Ils ont par exemple participé, selon Libération, à des dîners, des chasses, entre eux et quelquefois avec des chefs d'entreprise. Des rencontres qui n'ont jamais été pointées dans les registres de transparence.

L'affaire Pinxten va toutefois bien au-delà bien au-delà de la personne de Pinxten lui-même.

En premier lieu, il est frappant de constater combien cette industrie massive des dépenses non justifiées s'est déployée pendant plus de dix années sans rencontrer la moindre résistance. Il ne s'agit nullement d'un accident, mais d'une stratégie délibérée mise en oeuvre dès l'arrivée du juge Pinxten. Or, elle ne rencontre très longtemps aucun obstacle. Si Pinxten avait arrêté après huit années, rien n'aurait jamais été constaté. Si on disposait dans l'Union européenne d'un organe sérieux du contrôle des dépenses, il serait éducatif de lui faire examiner les dépenses des autres membres de l'institution.

En deuxième lieu, cette somme de détournements se déroule à la Cour des comptes, c'est-à-dire l'institution précisément créée pour les empêcher. Si la Cour n'est même pas capable d'effectuer un contrôle le plus élémentaire sur ses propres dépenses, on peut s'interroger sur sa capacité de le faire sur les dépenses des autres institutions.

En troisième lieu, les fraudes ont finalement été arrêtées non grâce aux contrôles internes, mais grâce à un lanceur d'alerte. Ce ne sont donc pas les gens payés pour remplir cette fonction qui l'ont remplie. Ce point montre combien le fonctionnement interne des institutions demeure déficient (de même, dans la

nomination illégale de Martin Selmayr au secrétariat général de la Commission, les informations ont été lancées par la presse, dont on mesure encore une fois le caractère indispensable).

Cette incroyable affaire illustre l'énorme opacité de la gestion des institutions. Là, c'est la Cour européenne de justice qui assume une responsabilité. Les contrôles internes des institutions européennes présentent souvent des faiblesses, spécialement vis-à-vis de leurs membres. Les présidents des institutions, élus par leurs membres, veulent parfois éviter de les froisser (cela arrive moins à la Commission, où le président détient une autre légitimité). Cela rend d'autant plus indispensables les contrôles externes. Or, depuis 2010, la Cour de justice les paralyse en adoptant une définition de plus en plus réduite du principe de transparence. Elle a multiplié les exceptions et les obstacles procéduraux à l'accès du public aux documents administratifs (elle-même déploie d'ailleurs un régime extrêmement restrictif). Pour conclure, l'affaire Pinxten ne constitue hélas pas le seul épisode européen désastreux de mauvaise gestion ces dernières années. A titre d'exemple, les manipulations juridiques de la Commission européenne pour nommer secrétaire général le chef de cabinet de Jean-Claude Juncker ont révélé la passivité totale des commissaires européens dans de tels contextes. Le régime des cumuls d'activités et des conflits d'intérêts des parlementaires européens demeure aussi une plaisanterie. Trop souvent, un climat de démission morale sévit dans ces institutions, et les organes de contrôle interne révèlent trop de déficiences. Leurs dirigeants n'arrêtent pas d'inonder l'internet de communiqués, tweets, publicités facebook et messages vidéos. Tout cela reste en réalité peu efficace. Des dirigeants négligent en effet une réalité fondamentale. Tant qu'ils ne mettront pas un terme à de telles pratiques, toutes leurs communications apparaîtront comme des tromperies, et la déchirure entre le public et les gouvernants ne cessera de s'aggraver. A quand un vrai contrôle citoyen de cette technocratie qui tourne autour d'elle-même.

**« Donner des leçons aux autres c'est bien, mais être un exemple avant tout c'est mieux. »
Willem Streair M**

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Dyab kominiss dann tan

Lo bande zané sinkante-soisante, lo tan la grande mizère

Mézami, tazantan mi pik in tête dann bande zané sinkante – soisante é mi rovoi amwin dann mon kartyé Boi d'nèf Sin-dni. Bande zané érèz pou mwin ? Kroï azot sa. Sak mi rovoi, pa pou mwin mé pou lézote, sé bande zané la mizère é toultan ziska zordi mi késtyone amwin.

Si mi rapèl bien La Rényon lété déza départman franssé dann tan-la. Normalman bande loi sosyal noré du komanss apliké alor pou kossa mon bande ti kamarade lékol té i soufèr la fain konmsa... So matin mwin té apré anparl sa avèk l'écrivain Axel Gauvin é li la rapèl amwin lo dé médikaman mon momon diréktrsiss lékol l'avé pou ziguile la fain bande marmaye lékol kan té i tonb féblèss :

Inn lété in domi-vèr lo dsèl pou fé bate aryèr lo vèr – askariss – té apré monté. Dè lété in morso d'pain ashté la boutik Hong Hune dsu noute karné pars lo vré maladi té la fain.

Mwin lété katèshiss zédi épi dimansh léglize sinte-Clotilde é mwin té i oi déssèrtin marmaye, toultan lo même, bande fiye sirtou, apré tonb féblèss dann ban katèshiss. Mwin té i tonb pa fèb pars mwin l'avé gouté la kaz gran-mère, bande garsson l'avé manj in vante gouyav, mang épi d'ote ravaze. Sak té i tonb fèb lété bane fiye. Pars dèrnyé ropa lété sète la kantine mèrkrodi onzèr sansa samdi – gouté lo matin ni anparl mèm pa.

Mi rapèl la kolère mon papa : li lété konm li di furibar oir demoune son vilaze mizère konmsa. Nou lété départman franssé é touzour poin d'zalokassion, in salère la mizère pou lo papa sansa pou la momon é in vante ki kriye, ki kriye avèk l'èr téi balade dann lo bnde boiyo.

Noré a dir dsi l'tan-la, noré a roprosché, noré a rakonté dsi la zénérozité bande kapitalist épi bande kolonyaliste. Noré a dir dsi la kolère mon papa kan lo mèr téi fé monte sokour pou sak té pa konu konm kominis é mon famiye téi sokour konm zot téi gingn bande famiye kominis. Souvan défo la nuite pou lo mèr pa ète o kouran.

Sa même téi apèl dyab kominiss é mi shanj pa arien konte in kalifikatif konmsa.

Justin